

DEPARTEMENT du LOT
Mairie de LANZAC
Compte-rendu de réunion du 09 /09/2021
Secrétaire de séance : Mme GUITOU
Date de convocation : 03/09/2021

Présents: Mmes NICKERT, POIGNET, GUITOU.

Mrs FOUCHE, DELVERT, MORIZE, BERNARD, BLADIER, LE GOFF, DIAS,
GARRIGOU, LANDMAN

Procuration : Mme FRAYSSE à Mr BERNARD

Mr MAES à Mme NICKERT

Excusée : Mme LE ROY

Ordre du jour :

Election du secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2021.

Délibération groupement de commande Lot Numérique bornes WIFI.

Délibération poste employé communal.

Devis entretien extincteurs.

Délibération participation école de Souillac.

Questions diverses.

- **Point camping.**
- **Opération cœur de village.**

Election du secrétaire de séance.

Mme Josiane GUITOU est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2021.

Le compte-rendu du 10 juin 2021 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

Délibération groupement de commande Lot Numérique bornes WIFI.

Mr le Maire rappelle aux membres présents que depuis 2018 le Syndicat mixte Lot Numérique a installé un réseau de bornes WIFI public dans 80 communes.

Le système proposé permet d'accéder à Internet en toute situation, de façon gratuite, sécurisée, simple et performante pour les visiteurs de passage et les administrés (au camping pour Lanzac).

Les bornes ont été installées dans le cadre d'un marché d'une durée de 4 ans attribué à la société QOS Télécom.

L'abonnement pour le fonctionnement d'un montant de 263€ HT est à la charge de la commune, ainsi que l'achat de bornes supplémentaires si on le souhaite.

Le Syndicat propose de poursuivre l'opération du réseau WIFI lotois. Afin que les communes puissent continuer à financer le fonctionnement des bornes, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes qui permettra un prix plus avantageux.

Plusieurs membres de la Commission Camping de Lanzac soulignent que les gérants les ont alertés sur le fait qu'il n'y a pas assez de puissance. Peut-on revoir la connexion internet pour avoir davantage de débit ou acheter une borne supplémentaire réglerait il ce problème ?

Mr le Maire va se renseigner.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la convention de groupement de commandes et autorisent Mr le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

Délibération poste employé communal.

Mr le Maire rappelle que notre employé communal Jérôme CENCI avait demandé une mise en disponibilité concernant son contrat de travail pour une durée de 3 ans et ce à compter du 01 septembre 2018.

L'arrêté pris à cette date précisait que le renouvellement de la disponibilité devait être sollicité 3 mois au moins avant l'expiration de la période de disponibilité en cours, faute de quoi Mr Jérôme CENCI pourrait être radié et perdre sa qualité de fonctionnaire territorial.

Mr le Maire a pris contact avec le Centre de Gestion qui confirme que Mr CENCI mis en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception signé en date du 17 juin 2021 et n'ayant pas répondu à ladite mise en demeure peut être radié des cadres et perdre sa qualité de fonctionnaire.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, donnent pouvoir à Mr le Maire pour signer l'arrêté stipulant la radiation de Monsieur Jérôme CENCI comme fonctionnaire territorial. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au CDG du Lot.

Devis entretien extincteurs.

Mr le Maire informe son conseil municipal que c'est la Société Desautel qui assure la maintenance de nos extincteurs et du système de désenfumage de la salle des fêtes pour un montant de 953.26 euros TTC

L'Entreprise Noé Sécurité basée à Puy l'Evêque, nous propose ses services avec un contrat d'un an renouvelable pour un montant de 605,56 euros TTC. Cette entreprise a aussi proposé ses services pour la maintenance du défibrillateur.

Après avoir délibéré, les membres du conseil valident à l'unanimité le devis et proposition de l'Entreprise Noé Sécurité et autorisent Mr le Maire à signer tous documents s'y afférant.

.

Délibération participation école de Souillac

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que des enfants domiciliés dans notre commune fréquentent l'école maternelle (7 enfants) et primaire (20 enfants) de la commune de Souillac. Nous avons une convention qui nous lie dans le cadre de notre participation au financement des charges de fonctionnement des écoles.

La tarification de notre participation reste inchangée soit : 600,00 € par enfant du primaire et 800,00 € pour ceux de maternelle. Pour l'année scolaire 2020/2021, le montant s'élève à la somme de 17600,00 euros.

4 enfants de la commune sont scolarisés à l'école de Pinsac. La commune de Pinsac nous a sollicité pour la participation au coût de leurs scolarités. Elle nous informe d'une forte augmentation par rapport à celui appliqué sur la dernière convention qui était aligné sur les tarifs des communes de Souillac et Lachapelle Auzac. Les coûts annoncés sont de 1000,00 € pour un enfant en primaire et 1200,00 € pour un enfant en maternelle. Des informations justifiant une telle variation ont été demandées à la commune de Pinsac. Nous sommes en attente de leur envoi pour statuer.

Mr le Maire précise que les frais de scolarité de l'enfant seront payés à condition qu'une autorisation écrite et signée par Mr le Maire soit demandée par les parents.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la proposition de la prise en charge financière de la scolarité des enfants de notre commune à l'école de Souillac.

Questions diverses

- Le Camping : résultat de l'été 2021 : 39588,48 euros (en légère augmentation par rapport à l'année dernière). Alexia et Stijn sont très contents, remercient les employés municipaux et postulent pour la saison prochaine.
- Opération Cœur du Village : Suite à la dernière visite de l'architecte paysager en date du 13 juillet qui nous a proposé son analyse de l'ensemble de notre projet, il est maintenant nécessaire de réfléchir davantage par secteurs, se donner des priorités et redéfinir le cahier des charges.
- Courrier de Mme Guiraudies qui demande à ce qu'un trottoir soit posé devant sa maison sise route de la Durantie.
- Budget CAUVALDOR. Contrairement à ce qui avait été envisagé, suite à des modifications de calcul, la communauté de communes CAUVALDOR va percevoir pour 2021 en intégralité la somme correspondant au FPIC. La somme reversée aux communes sera calculée en conséquence.
- Ecole de Rugby de Souillac. Les responsables souhaitent utiliser notre stade pour l'école de baby rugby de Souillac afin de réaliser des animations délocalisées. Un accord de principe leur a été donné, charge à eux de nous indiquer la ou les dates.
- Containers poubelles situés au camping. Nous y rencontrons toujours beaucoup de malveillance et d'incivilité: faut-il les enlever, mettre des poubelles enterrées, caméra... ?
- Problème de chiens qui divaguent, de surpopulation de chats. Concernant la divagation de chien, le problème a été évoqué en Comex CAUVALDOR. Une étude va être menée sur le territoire afin de connaître les moyens déjà mis en place et les besoins recensés. Pour le problème des chats, Aurélie Nickert se propose de travailler ce sujet.

Fin de séance à 22h30